

CHAPITRE 10 – La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question

Quels sont les leviers de l'approfondissement de l'Union européenne depuis 1992, face au double défi des élargissements successifs et des contestations croissantes ?

Avec le traité de Maastricht signé en 1992, la CEE devient l'Union européenne. L'approfondissement du projet européen passe essentiellement par la réalisation d'un marché unique et l'entrée en vigueur d'une monnaie unique. En revanche, les ambitions militaires et politiques de Maastricht ne sont pas réalisées, alors même que se précise la possibilité d'un élargissement aux pays qui appartenaient à l'ancien bloc soviétique.

L'élargissement de 15 à 25 États membres en 2004 impose de repenser le fonctionnement de l'UE. Mais la réforme des institutions s'avère difficile et les remises en cause de l'UE se multiplient. Le rejet de la Constitution européenne en 2005, la faible participation aux élections européennes ou encore le Brexit montrent la progression de l'euroscpticisme.

.

Cours 1. Les années 1990 : la naissance de l'Union européenne (p. 296 – 297)

Avec le traité de Maastricht signé en 1992, la CEE est remplacée par l'Union européenne, qui doit achever son intégration économique et réaliser une union politique. Toutefois, c'est surtout le premier objectif qui est atteint, avec l'entrée en vigueur de l'euro en 1999.

A. Une intégration économique poussée

Un marché unique. Le programme de l'Acte unique (1986), porté par le président de la Commission Jacques Delors, est repris dans le traité de Maastricht, signé en février 1992. Après l'union douanière (1968), la Commission européenne veut lever les derniers obstacles aux échanges au 1^{er} janvier 1993. Il s'agit de supprimer tout contrôle aux frontières et d'harmoniser les normes techniques et les taxes. La réalisation du marché unique est facilitée par des grandes infrastructures comme le tunnel sous la Manche, inauguré en 1994 et permis par la coopération franco-britannique.

POINT DE PASSAGE Le tunnel sous la Manche p. 302

Une monnaie unique. L'aboutissement de ce processus d'approfondissement par l'économie est la monnaie unique, prévue par le traité de Maastricht et entrée en vigueur en 1999 sous le nom d'euro. Mais trois pays (Royaume-Uni, Suède, Danemark) refusent d'entrer dans la zone euro, considérant leur monnaie nationale comme un gage de stabilité économique.

POINT DE PASSAGE L'euro : genèse, mise en place et débats p. 300

Des voix contre Maastricht. Certains doutent donc du bien-fondé de l'intégration européenne et de la monnaie unique, alors que le chômage augmente et que la mondialisation s'accélère. Les Français ratifient de justesse le traité de Maastricht, avec 51 % de « oui » au référendum de septembre 1992. Les Danois le rejettent lors d'un premier référendum en 1992, puis le ratifient en 1993 après avoir négocié des dérogations.

B. Un faible poids international

Une diplomatie embryonnaire. Le traité de Maastricht veut faire de l'UE un acteur international en créant une politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Mais celle-ci relève seulement de la coopération entre les États, alors que l'UE a une compétence supranationale dans le domaine économique. En matière diplomatique et militaire, les décisions sont prises à l'unanimité et non à la majorité qualifiée. C'est pourquoi l'UE peine à définir une position commune lors des grandes crises internationales, comme la guerre de Bosnie à partir de 1992.

Quelle défense européenne ? La sécurité de l'Europe est en fait toujours assurée par l'OTAN. Des États comme le Royaume-Uni ou les Pays-Bas restent très attachés à l'atlantisme, c'est-à-dire à une coopération militaire étroite entre l'Europe occidentale et les États-Unis. Ils ne soutiennent pas les efforts d'autres membres de l'UE, comme la France et l'Allemagne, pour créer une vraie défense européenne.

La neutralité des trois nouveaux membres. L'UE connaît un nouvel élargissement quand l'Autriche, la Suède et la Finlande adhèrent en 1995. Ces trois pays sont particulièrement soucieux de protection sociale et d'environnement. Surtout, ils sont très réservés à l'égard d'une politique étrangère ou militaire européenne, invoquant leur neutralité.

C. Un approfondissement politique timide

La citoyenneté européenne. Elle est instituée par le traité de Maastricht. Un citoyen européen peut séjourner, travailler et étudier partout dans l'UE – une procédure facilitée par la mise en œuvre de l'espace Schengen en 1995. Il a aussi un droit de pétition au Parlement européen depuis 1992. D'ailleurs, le rôle du Parlement, qui est élu par les citoyens et qui représente leurs intérêts, s'accroît avec l'instauration de la procédure de codécision : le Parlement décide désormais des lois européennes sur un pied d'égalité avec le Conseil. En 1997, le traité d'Amsterdam étend cette procédure législative à de nouveaux domaines. Il renforce aussi la libre circulation des citoyens par l'élargissement théorique de l'espace Schengen à tous les États membres.

Une Europe à la carte ? Chaque État conserve une « option de retrait » (opting out), qui lui permet de refuser certaines politiques communes et, par exemple, de ne pas intégrer l'espace Schengen ou la zone euro. Inversement, le traité d'Amsterdam prévoit des « coopérations renforcées » entre les États membres les plus volontaires. Et s'il élargit le vote à la majorité qualifiée par rapport à Maastricht, les États conservent au Conseil un pouvoir de blocage dans tous les domaines où le vote se fait à l'unanimité, comme la PESC. Cela montre l'inachèvement de la construction européenne.

L'échec d'une réforme avant l'élargissement. Après la fin de la guerre froide et la disparition du rideau de fer, le traité d'Amsterdam devait préparer l'élargissement vers l'est. L'adhésion de nombreux autres États membres entraînait en effet la nécessité d'une réforme des institutions européennes, pour qu'elles restent efficaces. Or, le traité d'Amsterdam a largement laissé de côté l'union politique et la défense européenne.

DOSSIER p. 298 – 299 : Le traité de Maastricht (1993)

Le traité de Maastricht prévoit la suppression des entraves au commerce au 1^{er} janvier 1993. L'objectif est d'approfondir la construction européenne par l'économie et de faire face à la concurrence étrangère. La signature du traité est suivie par sa ratification par les Parlements nationaux, ou bien, dans le cas de la France et du Danemark, par un référendum.

Quels sont les espoirs et les craintes suscités par le traité de Maastricht ?

Doc 1. 298 : L'annonce de l'objectif 1992

J'ai soutenu les efforts de tous ceux qui s'indignaient, à juste titre, de la persistance et de l'ampleur des obstacles. C'était, c'est encore, aux yeux de tous – personnes privées ou entreprises – une sorte d'Europe féodale qui n'offre que barrières, douanes, formalités, embarras bureaucratiques. Pour montrer l'exemple, faire éclater toutes les formes explicites ou implicites d'opposition à la libre circulation, des chefs d'État et de gouvernement ont décidé de mettre leur pouvoir dans la balance. Dès lors est-il présomptueux d'annoncer, puis d'exécuter la décision de supprimer toutes les frontières à l'intérieur de l'Europe d'ici à 1992 ? [...] Vous voulez, nous voulons [que] les Européens, vos électeurs, puissent toucher du doigt, dans leur vie quotidienne, une Europe concrète, une Europe réelle où l'on puisse, sans entrave, circuler, dialoguer, communiquer, échanger. Si nous y parvenons, alors les [prochaines] élections européennes seront celles du regain, de la citoyenneté assumée, d'un nouvel élan de la démocratie.

Discours de Jacques Delors pour l'investiture de la Commission devant le
Parlement européen, 14 janvier 1985.

Doc 2 p. 298 : Les grandes entreprises et l'Europe

Invités sur un plateau de télévision en 1991, Umberto Agnelli PDG de Fiat, Pehr Gyllenhammar PDG de Volvo (Suède), et Jérôme Monod PDG de la Lyonnaise des eaux, membres de l'European Round Table¹ (ERT), s'expriment sur l'Europe.

U. Agnelli : Ce que nous demandons, c'est qu'en Europe on retrouve une certaine humilité, celle de dire qu'il faut faire des efforts pour être compétitifs sur le plan mondial. Si nous retrouvons cette humilité, cela peut être géré par une autorité centrale crédible, à laquelle les gouvernements nationaux délèguent une partie de leurs pouvoirs. Et le plus tôt sera le mieux.

P. Gyllenhammar : En tant que fondateur des tables rondes des industriels, je me sens européen. Je pense que l'Europe, c'est plus que les douze. Je pense que c'est le continent le plus fascinant, avec des possibilités énormes, mais nous manquons encore un peu d'énergie.

J. Monod : Si les industriels souhaitent gagner en compétitivité au niveau mondial comme le disait Umberto Agnelli et s'ils ont un sentiment d'appartenance européenne forte, Suède et EFTA² inclus, je crois qu'il est très urgent de pousser les gouvernements et l'opinion publique à construire l'Europe dans la voie qu'on a indiquée. Parce que nous devons lutter contre le chaos économique d'une partie du monde, l'Europe de l'Est et l'Union soviétique, et contre des adversaires impitoyables parce qu'ils sont compétents, les Japonais.

D'après l'interview des PDG, sur FR3 le 19 septembre 1991, aux côtés de
Jacques Delors.

1. L'ERT est une association privée de 45 PDG européens créée en lien avec la Commission européenne en 1983.

2. EFTA (European Free Trade Association) : association européenne de libre-échange (AELE), créée en 1960. La plupart de ses membres ont intégré l'UE. Elle ne compte plus aujourd'hui que la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Liechtenstein.

Doc 5 p. 299 : Contre l'abandon de la souveraineté nationale

Farouche opposant à Maastricht, le gaulliste Philippe Seguin demande le 5 mai 1992 un référendum pour sa ratification.

On connaît l'argument : il nous faut faire l'Europe, donc il nous faut concéder une partie de notre souveraineté. Comme si cette relation causale allait de soi ! Comme si le respect des souverainetés interdisait la coopération, l'ouverture, la solidarité ! [...]

Il ne faut pas rêver. Sans monnaie, demain, sans défense, sans diplomatie, peut-être, après-demain, la France, au mieux, n'aurait pas plus de marge de manœuvre que n'en ont aujourd'hui l'Ukraine et l'Azerbaïdjan. [...] Force est de constater que nous voilà d'ores et déjà pris dans un redoutable engrenage. Depuis que la règle de la majorité s'applique de plus en plus largement dans les prises de décision du Conseil européen [...], le Gouvernement, dès lors qu'il est en minorité au Conseil, non plus que le Parlement français, n'a plus son mot à dire pour infléchir les règles communautaires jugées inacceptables pour la France. [...]

Mais voilà qu'on nous assure que Maastricht serait la condition de la paix et de la prospérité, ce qui signifie par là même que son échec équivaldrait à la régression et, j'imagine, à la guerre. [...] L'évolution des choses conduirait nécessairement vers un monde sans frontières, chacune de celles-ci constituant un obstacle à l'efficacité, une entorse à la rationalité, une entrave à la prospérité. Ce sont là des affirmations qu'il nous faut vérifier avec soin car ce qu'on nous demande d'abandonner, pour atteindre la prospérité, ce n'est pas seulement le droit de battre monnaie, c'est la possibilité de conduire une politique économique qui nous soit propre.

Discours de Philippe Séguin, à l'Assemblée nationale, 5 mai 1992.

POINT DE PASSAGE p. 300 – 301 : L'euro : genèse, mise en place et débats

Pourquoi l'euro est-elle une étape essentielle de la construction européenne ?

Doc 2 p. 300 : L'achèvement de l'Unité européenne

Le passage à l'euro, au 1^{er} janvier 2002, sera le couronnement d'un long chemin. Quand les citoyens auront entre les mains les pièces et les billets en euros, nous aurons atteint notre but, en dépit d'une très forte résistance politique et d'obstacles importants. Pour moi et pour nombre de ceux qui m'ont accompagné dans ce combat, l'unification européenne n'est devenue un processus irréversible qu'avec l'introduction d'une monnaie commune¹. Or l'unification européenne, c'est la condition de la paix et de la liberté au XXI^e siècle. Il y a dix ans, presque personne ne croyait qu'une monnaie commune pourrait avoir cours bientôt dans une grande partie de l'Europe. [...] La monnaie est plus qu'un simple moyen de paiement. Elle a également quelque chose à voir avec notre identité politique et culturelle. La génération qui naît aujourd'hui vivra l'euro avec la même évidence que nous le mark. Elle ne pourra même plus concevoir qu'il en soit allé un jour autrement. Ainsi se développe, tout naturellement, un sentiment communautaire qui ne pourra que renforcer la cohésion des Européens.

Helmut Kohl, chancelier de la RFA de 1982 à 1998, « L'euro, clé de la maison commune », Le Monde, 14 décembre 2001.

1. Helmut Kohl veut parler d'une monnaie unique.

POINT DE PASSAGE p. 302 – 303 : Le tunnel sous la Manche

Pourquoi le projet franco-britannique est-il également européen ?

Doc 1 p. 302 : Un projet concret de coopération franco-britannique

À la veille du sommet de Londres (1981), pour donner des preuves concrètes de leur engagement à coopérer, la France et le Royaume-Uni décident de relancer le projet d'un tunnel sous la Manche.

Monsieur Bérégovoy, secrétaire général de l'Élysée, est venu me voir à sa demande ce soir. Je dois signaler [un] fait marquant de la conversation, au cas où le Premier ministre aurait besoin d'en tenir compte avant de revoir le président demain. M. Bérégovoy a insisté pour que la rencontre entre le président et le Premier ministre donne lieu à une démonstration de coopération bilatérale concrète. Il s'est particulièrement attaché au tunnel sous la Manche. Il a suggéré que le président et le Premier ministre « relancent » l'idée du tunnel. Il s'agissait de dépasser le stade où l'on attend que quelque chose se produise. Ils devraient faire une déclaration d'intention précise, qui serait une démonstration d'intention sur la coopération pratique et qui aurait un impact sur l'opinion publique.

Note de Robert Armstrong, conseiller de Margaret Thatcher, 10 septembre
1981.

Doc 2 p. 302 : Une nouvelle frontière terrestre pour l'Union européenne

Plus de deux siècles de rêves et de projets, d'initiatives échelonnées dans le temps, trouvent aujourd'hui leur aboutissement. [...] Nous avons désormais une frontière terrestre [...], Calais n'est plus qu'à une demi-heure de Folkestone et Londres n'est plus qu'à trois heures, bientôt, 2h30, plus tard sans doute moins encore, de Paris. Mais ce qui se passe entre nous n'est pas indifférent au reste de l'Europe et à son devenir. [...] À terme, cette liaison à grande vitesse reliera également Londres à Bruxelles, puis Amsterdam et Cologne, sans oublier la suite que le siècle prochain décidera. Cette réalisation est donc un atout majeur pour le renforcement de l'Union européenne, un élément décisif dans l'élaboration et la mise en œuvre du marché unique, un pas supplémentaire pour le rapprochement entre les peuples eux-mêmes. Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, le tunnel est devenu une réalité dans le paysage quotidien de nos pays. Il est apparu comme un lien définitif entre la Grande-Bretagne et le continent. Sa mise en service ne pourra que renforcer ce sentiment. Car, au-delà de l'aspect primordial que revêt la liaison fixe transmanche pour l'approfondissement des relations bilatérales, je salue sa vocation européenne, dans les deux dimensions politique et économique.

François Mitterrand, discours d'inauguration du tunnel à Coquelles, en présence de la reine Elizabeth II, de l'ancienne Première ministre Margaret Thatcher et de Jacques Delors, président de la Commission européenne, 6 mai 1994.

COURS 2. L'Europe en débat depuis les années 2000 (p. 304 – 305)

L'UE connaît en 2004 un élargissement inédit, qui rend nécessaire l'adaptation des institutions. Mais cet approfondissement s'avère très laborieux, et l'UE, confrontée à de nombreuses difficultés, est toujours en construction.

A. Un élargissement sans précédent

L'ouverture à l'Est. Quinze ans après la destruction du rideau de fer, l'UE passe de 15 à 25 membres en 2004. La Roumanie et la Bulgarie entrent à leur tour en 2007, suivies par la Croatie en 2013. Sur le plan économique, les « vieux » États membres d'Europe occidentale craignent la concurrence des pays à bas salaires et la main-d'œuvre immigrée, alors que le chômage persiste sur leur sol. Sur le plan politique, il devient encore plus difficile de faire fonctionner les institutions européennes. C'est pourquoi une nouvelle réforme est proposée en 2004 avec la Constitution européenne.

L'identité européenne en question. L'élargissement relance aussi le vieux débat sur les frontières et l'identité de l'Europe déjà posé en 1987 par la candidature de la Turquie. Jusqu'où peut-elle s'élargir pour rester viable ? Comment définir l'Europe ? Existe-t-il une identité géographique, économique, politique, culturelle ? À l'enrichissement économique et culturel que représentent les nouvelles adhésions, d'autres opposent le risque d'une dilution et d'un affaiblissement de l'UE.

B. La montée de l'euroscpticisme

Le rejet de la Constitution européenne. Le Traité constitutionnel signé en 2004 est rejeté par référendum par la France et les Pays-Bas. Ce qui était conçu comme un accélérateur de l'intégration européenne entraîne finalement une grave crise de l'UE.

Pour en sortir, le traité de Lisbonne, signé en 2007 et entré en vigueur en 2009, reprend en fait les grandes lignes de la Constitution, mais en renonçant à ce terme. Les adversaires de la Constitution ne sont pas consultés sur ce nouveau traité et ils s'estiment floués. Ils accusent les « eurocrates » de décider sans les citoyens et dénoncent le déficit démocratique de l'UE.

La crise migratoire. Depuis 2010, l'afflux des migrants en Europe a révélé l'absence de politique commune. Les liens de solidarité entre les États membres sont éprouvés, puisque la Grèce et l'Italie se sentent bien seules face à l'arrivée massive des migrants malgré l'aide du Frontex. L'espace Schengen est remis en cause par ceux qui veulent rétablir des contrôles aux frontières intérieures de l'UE. Cette situation alimente le discours de l'extrême droite, liant euroscepticisme et xénophobie.

Le Brexit, premier rétrécissement de l'Europe. Depuis le vote du Brexit par référendum en 2016, et pour la première fois, c'est une sortie de l'UE qui est négociée avec le Royaume-Uni et actée le 31 janvier 2020. Malgré son adhésion en 1973, le Royaume-Uni ne faisait pas partie de l'espace Schengen et de la zone euro. Le Brexit n'est pas forcément surprenant pour tous ceux qui soulignaient le faible engagement européen du Royaume-Uni. Mais il est montré en exemple par tous les adversaires de l'UE et il nourrit l'euroscepticisme.

C. Une Europe toujours en chantier

Une Union plus efficace ? Le traité de Lisbonne a voulu améliorer le fonctionnement de l'UE. Elle est désormais représentée par un président du Conseil européen et par un haut représentant pour la PESC. Le vote à la majorité qualifiée est généralisé au Conseil et redéfini : une décision doit être approuvée par au moins 55 % des États membres (16 sur 28), représentant au moins 65 % de la population de l'UE. Les pouvoirs du Parlement européen, très limités à l'origine, ont été considérablement accrus. Il partage désormais le pouvoir législatif avec le Conseil, grâce à la procédure de codécision, et il contrôle la Commission européenne.

Renforcer le sentiment européen. Ainsi réformée, l'UE entend lutter contre l'euroscepticisme et les accusations de déficit démocratique. Pour cela, le traité de Lisbonne instaure le droit d'initiative citoyenne : les citoyens peuvent demander à la Commission qu'elle propose une loi. Mais l'abstention reste très forte aux élections européennes. Pour renforcer l'adhésion des citoyens des États membres à l'UE, celle-ci peut s'appuyer sur des symboles forts comme le drapeau européen, l'euro ou la Journée de l'Europe (célébrée le 9 mai en mémoire de la déclaration Schuman de 1950), mais aussi sur des programmes concrets comme Erasmus pour les étudiants (1987) et Erasmus+ pour les apprentis (2014).

DOSSIER p. 306 – 307 : Le rejet de la Constitution européenne (2005)

La Constitution européenne devait approfondir la construction d'une Europe à 25. Mais elle est rejetée par référendum en 2005 par les Français, puis les Néerlandais. Malgré ce rejet, l'essentiel des réformes prévues par la Constitution est ensuite mis en œuvre par le traité de Lisbonne.

Pourquoi le rejet de la Constitution est-il une grave crise pour l'Europe ?

Doc 3 p. 307 : Les raisons du « non » français et néerlandais

Avec ce non et peut-être pour la première fois dans l'histoire politique des deux pays, les ressemblances sautent aux yeux et ne se limitent pas à des oppositions caricaturales. En France, la principale critique faite à la Constitution portait sur la « concurrence libre et non faussée », avec son expression la plus radicale qu'est l'ultralibéralisme ». C'est un vieux sentiment français, bien plus ancré qu'aux Pays-Bas. En France, une industrie vieillie a du mal à faire face aux pays à bas salaires, et les agriculteurs, fortement subventionnés, ont beaucoup à perdre de la libre concurrence à l'est comme au sud du continent. Mais cette méfiance existe aussi aux Pays-Bas. Récemment, six personnalités [socialistes] ont ainsi jugé que la Constitution européenne exsudait¹ une « forme doctrinaire de libéralisme du marché ». Une critique inédite pour les socialistes néerlandais.

Le mécontentement face aux élites politiques constitue aussi un point commun. Pour une bonne partie, les voix de gauche qui, en France, ont voté non ont adressé un avertissement au président Chirac. Au Pays-Bas également, le Premier ministre [...] n'a pas su gagner la confiance populaire. [...] Côté français comme côté néerlandais, le thème de la révolte populaire a été instrumentalisé avec succès par l'extrême droite et l'extrême gauche. Le fossé qui sépare la population de l'élite politique existe dans les deux pays. Le Parlement néerlandais est à plus de 80 % favorable à la Constitution ; à Paris, le pourcentage aurait été comparable.

Martin Sommer, « Pays-Bas. Les mêmes causes produisent les mêmes effets », De Volkskrant (Amsterdam), traduction Courrier International n°

762, 9-15 juin 2005.

1. Transpirait.

Doc 5 p. 307 : L'Europe contre le peuple ?

Le Conseil européen de Lisbonne des 18 et 19 octobre 2007 a adopté un nouveau traité européen. Élaboré en catimini, ce traité nous a été présenté par Nicolas Sarkozy comme « un traité simplifié, limité aux questions institutionnelles ». [...] Loin de le limiter aux questions institutionnelles, ses rédacteurs en ont fait une copie illisible du Traité constitutionnel européen (TCE) qui a été rejeté par les Français et les Néerlandais en 2005. Pourtant, le président de la République veut le faire adopter par voie parlementaire, sans consulter les citoyens. Il réunit les parlementaires français en Congrès à Versailles le 4 février 2008 pour modifier la Constitution française et permettre la ratification du nouveau traité par le Sénat et l'Assemblée nationale. [...] En 2005, le peuple se serait mal prononcé ! En 2008, doit-il se taire ? [...] L'idée selon laquelle on pourrait refuser l'orientation libérale de la construction actuelle de l'Union européenne, ou être pour une Europe sociale, est totalement ignorée. Nos dirigeants l'ont compris, on ne peut faire confiance au peuple pour construire l'Europe qu'ils nous proposent ! Ils ont donc tout simplement décidé de nous bâillonner.

Appel à une manifestation à Versailles le 4 février 2008 lancé par des partis de gauche, des syndicats et des organisations altermondialistes, relayé sur le site reporterre.net.

DOSSIER p. 308 – 309 : Le Brexit, le premier rétrécissement de l'UE

En 2016, les Britanniques ont voté majoritairement pour le Brexit, contraction des mots Britain et exit. Mais le « non » l'a emporté en Écosse et en Irlande du Nord et les négociations d'un accord de sortie avec l'UE se sont enlisées. Un « deal » a finalement été accepté le 31 janvier 2020. Le Royaume-Uni sort de l'UE.

Pourquoi le Brexit est-il à la fois une crise européenne et une crise britannique ?

Doc 2 p. 308 : La justification du Brexit

Votre plus grand problème, et la raison principale expliquant le vote de la Grande-Bretagne pour la sortie de l'UE, c'est que vous avez furtivement, par la tromperie et sans jamais dire la vérité aux gens, imposé aux Britanniques ainsi qu'aux autres peuples d'Europe [...] une union politique. Et lorsque les peuples, en 2005, aux Pays-Bas et en France, ont voté contre cette union politique, lorsqu'ils ont rejeté la Constitution, vous les avez ignorés en adoptant le traité de Lisbonne via d'autres voies. Ce jeudi dernier, nous avons connu un résultat remarquable. Un tremblement de terre pas uniquement pour la politique britannique, mais aussi pour la politique européenne, et peut-être même mondiale. Ce que les petites gens, les gens ordinaires ont fait ; ce que les peuples opprimés durant ces dernières années et qui ont vu leur qualité de vie baisser ont fait : c'est qu'ils ont rejeté les multinationales, ils ont rejeté les grands jeux politiques. Et en fait, ils ont dit : nous voulons récupérer notre pays, nous voulons récupérer nos frontières de pêche, nous voulons récupérer nos frontières, nous voulons être une fière nation indépendante qui se gouverne pour elle-même. [...]

Ce faisant, nous offrons désormais une lueur d'espoir aux démocrates du reste du continent européen. J'ai fait une prévision ce matin, le Royaume-Uni ne sera pas le dernier État membre à quitter l'Union européenne.

Nigel Farage, leader de l'UKIP (Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni), député européen, discours devant le Parlement européen, 28 juin 2016.

Doc 4 p. 309 : L'Écosse victime du Brexit

L'Écosse a une tradition européenne très fière. Dans l'ensemble, les Écossais, et c'est peut-être un contraste avec les autres citoyens du Royaume-Uni, ne voient pas vraiment l'adhésion à l'Union européenne comme une menace pour notre propre souveraineté nationale. [...]

Le vote en Écosse a été ignoré. Et au cours des deux ans et demi qui se sont écoulés depuis, nos intérêts ont été mis de côté. [...] Après tout, le marché unique européen est une grande réussite moderne. Il permet à des nations indépendantes de profiter d'un marché de 500 millions de personnes, soit huit fois la taille du seul marché britannique. [...] Et pour le gouvernement britannique, le plus grand avantage de quitter l'UE semble être de mettre fin à la libre circulation des personnes et de freiner la migration vers le Royaume-Uni. Pourtant, pour l'Écosse, c'est l'un des plus gros inconvénients du Brexit. [...]

Nous avons une population qui vieillit plus vite. Ainsi, si la libre circulation prend fin, il est tout à fait possible que la population écossaise en âge de travailler commence à diminuer avec de graves conséquences économiques et sociales. [...] Et cela soulève en soi la question de savoir si les décisions concernant l'Écosse devraient continuer à être prises à Westminster – ou s'il serait préférable que ces décisions soient prises en Écosse par notre Parlement démocratiquement élu.

Discours de Nicola Sturgeon, Première ministre d'Écosse, à l'université de
Georgetown, 5 avril 2019.

DOSSIER p. 310 – 311 : Les frontières de l'Europe et la crise migratoire

Depuis le début des années 2010, l'Europe est confrontée à une forte augmentation du nombre de migrants africains et asiatiques, fuyant la misère, la guerre ou la dictature. Certains dénoncent une Europe passoire, d'autres une Europe forteresse, tandis que l'UE peine à définir une politique commune de l'immigration et du contrôle des frontières.

Face au défi migratoire, comment l'UE gère-t-elle ses frontières ?

Doc 1 p. 310 : Les tensions internes à l'Union européenne

Cela fait deux ans que les gouvernements tentent, en vain, de réformer le système d'asile en Europe. Mais la discussion pourrait brusquement s'accélérer suite à l'arrivée au pouvoir en Italie du gouvernement populiste. Sa décision de ne pas accueillir l'Aquarius¹ dans un port transalpin a exacerbé les tensions en Europe, notamment avec la France. Elle a surtout acté pour de bon la défaillance du règlement de Dublin établi en 2013 pour régir les flux migratoires en Europe mais qui a besoin d'une sérieuse réforme. [...] Il précise que la demande d'asile doit être étudiée dans le premier pays européen où un réfugié a mis les pieds avant d'éventuellement être transféré dans un autre État. Principale porte d'entrée du continent pour les réfugiés venus d'Afrique du Nord, l'Italie ne veut plus accueillir ces dizaines de milliers de personnes ; son ministre de l'Intérieur Matteo Salvini, leader de l'extrême droite, refuse que son pays devienne « le camp de réfugiés de l'Europe » et a promis de renvoyer 500 000 sans-papiers. À la place, Giuseppe Conte, le président du Conseil, veut la mise en place de quotas obligatoires de prise en charge des réfugiés pour chaque pays de manière à répartir la charge sur tout le continent. Face au refus annoncé des nationalistes du centre de l'Europe (ils ont déjà dit non à cette proposition lorsque la Commission européenne l'a formulée en 2015), des alternatives sont explorées.

Alexandre Boudet, « Les Européens sont au moins d'accord sur une chose : il faut revoir les accords de Dublin », Huffington post, 15 juin 2018.

1. L'Aquarius est un navire de l'association SOS Méditerranée qui vient au secours des migrants en Méditerranée.

Doc 4 p. 311 : Poséidon, un laboratoire pour la gestion européenne des migrants

L'opération conjointe (Grèce-Frontex¹) Poséidon [fut] lancée en décembre 2015. [Elle] a pour objectif de soutenir les actions des autorités nationales de l'État sur le territoire duquel elle est déployée. [...] Au moment des arrivées massives de migrants en 2015-2016, Poséidon a déployé 700 agents en provenance de 26 États membres de l'Union et pays associés à l'espace Schengen. Début 2019, le nombre des agents invités pour l'opération s'élevait à 672, avec 13 navires, 12 voitures de patrouille et 5 autobus. Les agents invités travaillent conjointement avec la police et les garde-côtes grecs en les assistant dans l'enregistrement, l'identification et la prise d'empreintes digitales des migrants, le recueil de témoignages (débriefing) et la détermination initiale du statut des arrivants. La recherche et le sauvetage en mer constituent un autre champ d'activité prioritaire des agents de l'opération Poséidon, grecs et invités. Selon la Commission européenne, en 2015, les deux opérations conjointes coordonnées par Frontex – Poséidon et Triton² en Méditerranée centrale – auraient permis de sauver la vie de plus de 250 000 personnes. [...] L'opération Poséidon fonctionne comme une sorte de « laboratoire » pour la gestion intégrée des frontières extérieures que l'Union européenne entend mettre en place dans l'avenir.

Ioannis Stribis, professeur associé à l'université de l'Égée, Questions internationales n° 97, mai-juin 2019, p. 79-80.

1. > Voir p. 304.

2. Triton est le nom de l'opération menée conjointement par l'Italie et par Frontex en Méditerranée.

SYNTHÈSE p. 312 : La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question

Quels sont les leviers de l'approfondissement de l'UE depuis 1992, face au double défi des élargissements successifs et des contestations croissantes ?

1. Forces et faiblesses de l'Union européenne

Le traité de Maastricht (1992) transforme la CEE en une Union européenne(UE) dont les membres envisagent d'accroître leur coopération économique, monétaire, diplomatique et militaire. Du fait de la chute du rideau de fer et des élargissements successifs qu'elle permet, leur nombre passe de 12 en 1993 à 28 en 2013.

Sur le plan économique, l'UE opère le passage d'un simple marché commun à un marché unique au sein duquel la circulation des biens, des services et des capitaux est facilitée par l'harmonisation des normes et des législations nationales. En 1999, elle se dote d'une monnaie unique, l'euro, que certains États membres choisissent toutefois de ne pas adopter (Royaume-Uni, Suède, Danemark).

Sur le plan international, l'Union européenne ne bénéficie pas d'un poids politique équivalent à sa puissance économique. La volonté de mettre en œuvre une politique étrangère commune, ainsi que de développer la coopération militaire entre États membres se heurte aux divergences d'intérêts et de priorité.

2. Une union en péril ?

L'élargissement rapide de l'UE témoigne de son attractivité. Mais il contribue aussi à l'affaiblir dans la mesure où il n'a pas été précédé de réformes institutionnelles adaptant son fonctionnement à sa nouvelle taille. En effet, plus le nombre d'États membres est élevé, et plus il est difficile de prendre des décisions. L'approfondissement de leur coopération s'en trouve compliqué. Cet obstacle n'est que partiellement contourné par le développement des coopérations renforcées limitées aux États membres volontaires.

Conçu pour surmonter ces difficultés, le projet de Constitution européenne est rejeté par les électeurs français et néerlandais en 2005. Le traité de Lisbonne (2007) qui s'y substitue généralise le recours à la majorité qualifiée afin de fluidifier la prise de décision. Son adoption ne donne lieu à un référendum que dans un seul des États membres, l'Irlande, ce qui nourrit la dénonciation du déficit démocratique qui caractérise l'UE selon ses opposants.

Déjà puissant en 1992 lors des débats et référendums autour du traité de Maastricht, l'euroscpticisme se nourrit de ces critiques. Mais aussi des peurs que suscite, chez certains Européens, l'accroissement des flux migratoires, tant entre pays membres que depuis l'extérieur de l'UE. Le vote en 2016 par les Britanniques de leur sortie de l'UE (Brexit), effective en 2020, témoigne de sa vigueur.